



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
FONTENAY-TRESIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 NOVEMBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 15/11/2024
ID : 077-267700847-20241106-CCAS20241106_01-DE

DATE DE CONVOCATION

30 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	13
PRÉSENTS	07
POUVOIRS	02
VOTANTS	09

Etaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mmes Florence FAVRE, Lydia BOUTALBI, Sophie RIVIERE, Sandrine DOKPONOU, membres élus par le conseil municipal, Mme Anne BIRLOUET, représentant l'UDAF Famille ; Mme Chantal SIMONNOT.

CCAS20241106_01

Ont donné pouvoir :

M. Serge RANCE, représentant la Croix Rouge, à Mme Chantal SIMONNOT, Mme Laëtitia MARTINO, membre élue, à Mme Lydia BOUTALBI

Etaient absents : Mme Valérie BENARD, membre élue par le conseil municipal, M. Michel MAUDET, représentant les personnes handicapées, M. Jacques PROFIT représentant les personnes âgées

OBJET : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu la délibération CCAS20240320_04 du 20 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 du CCAS,

Considérant que l'amortissement de la subvention d'investissement de l'ANDES perçue par le CCAS n'a pas été prévue dans le budget primitif 2024,

Considérant qu'il convient donc d'ajuster le budget 2024 au regard de cette information,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



... / ...

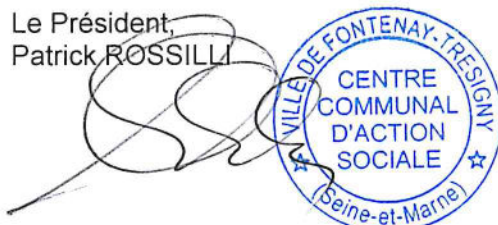
ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Primitif du CCAS ci-dessous :

Article	Libellé article	BP 2024	Dépenses	Recettes	Budget après DBM	Commentaires
<i>Fonctionnement</i>						
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement						
023	Virement à la section d'investissement	2 400,00 €	+ 200,00 €		2 600,00 €	Ajustement des crédits pour l'amortissement de la subvention versée par l'ANDES en 2023 dans le cadre de la création de l'épicerie solidaire
Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections						
777	Quote-part des subventions d'investissement	0,00 €		+ 200,00 €	200,00 €	Inscription de crédits en recettes de fonctionnement pour l'amortissement de la subvention versée par l'ANDES en 2023 dans le cadre de la création de l'épicerie solidaire
<i>Investissement</i>						
Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre sections						
13918	Subventions d'investissement	0,00 €	+ 200,00 €		200,00 €	Inscription de crédits en dépenses de fonctionnement pour l'amortissement de la subvention versée par l'ANDES en 2023 dans le cadre de la création de l'épicerie solidaire
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement						
021	Virement de la section de fonctionnement	2 400,00 €		+ 200,00 €	2 600,00 €	Ajustement des crédits pour l'amortissement de la subvention versée par l'ANDES en 2023 dans le cadre de la création de l'épicerie solidaire

Equilibre	Invest.	Fonct.
Dépenses Ouvertures	200,00 €	200,00 €
Dépenses Réductions		
Recettes Ouvertures	200,00 €	200,00 €
Recettes Réductions		
Solde Ouvertures	0,00 €	
Solde Réductions	0,00 €	
Equilibre : Ouv. - Red.	0,00 €	0,00 €

Pour extrait conforme,
 FONTENAY-TRÉSIGNY

Le Président,
 Patrick ROSSILLI



Le secrétaire de séance
 Ludivine DESSAUGE



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
FONTENAY-TRESIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 NOVEMBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 15/11/2024
ID : 077-267700847-20241106-CCAS20241106_02-DE

DATE DE CONVOCATION
30 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 13
PRÉSENTS 07
POUVOIRS 02
VOTANTS 09

Étaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mmes Florence FAVRE, Lydia BOUTALBI, Sophie RIVIERE, Sandrine DOKPONOU, membres élus par le conseil municipal, Mme Anne BIRLOUET, représentant l'UDAF Famille ; Mme Chantal SIMONNOT.

CCAS20241106_02

Ont donné pouvoir :

M. Serge RANCE, représentant la Croix Rouge, à Mme Chantal SIMONNOT, Mme Laëtitia MARTINO, membre élue, à Mme Lydia BOUTALBI

Étaient absents : Mme Valérie BENARD, membre élue par le conseil municipal, M. Michel MAUDET, représentant les personnes handicapées, M. Jacques PROFIT représentant les personnes âgées

OBJET : BON DE CHAUFFAGE – HIVER 2024/2025

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R.123-2,

Considérant que depuis 1986 une somme est allouée aux personnes défavorisées de 65 ans et plus, pour l'aide au chauffage, deux ou trois fois par an en situation de grand froid,

Considérant qu'il convient de poursuivre cette aide,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE d'accorder une aide à 400 € (2 x 200 €) pour les personnes âgées de 65 ans et plus dont les revenus fiscaux sont inférieurs aux montants ci-dessous.

- Pour une personne seule : 14 350 €
- Pour un couple : 21 350€

Article 2 : DECIDE que les versements seront effectués en 2 fois, en novembre 2024 et janvier 2025. En cas d'hiver rigoureux, un troisième versement de 200€ pourra se faire en mars 2025.

Le Président,
Patrick ROSSILLI



Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le secrétaire de séance
Ludivine DESSAUGE



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
FONTENAY-TRÉSIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 NOVEMBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 15/11/2024
ID : 077-267700847-20241106-CCAS20241106_03-DE

DATE DE CONVOCATION
30 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 13
PRÉSENTS 07
POUVOIRS 02
VOTANTS 09

Étaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mmes Florence FAVRE, Lydia BOUTALBI, Sophie RIVIERE, Sandrine DOKPONOU, membres élus par le conseil municipal, Mme Anne BIRLOUET, représentant l'UDAF Famille ; Mme Chantal SIMONNOT.

CCAS20241106_03

Ont donné pouvoir :

M. Serge RANCE, représentant la Croix Rouge, à Mme Chantal SIMONNOT, Mme Laëtitia MARTINO, membre élue, à Mme Lydia BOUTALBI

Étaient absents : Mme Valérie BENARD, membre élue par le conseil municipal, M. Michel MAUDET, représentant les personnes handicapées, M. Jacques PROFIT représentant les personnes âgées

OBJET : CONVENTION DE DONS DE PRODUITS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN AVEC LA POSTE POUR TRESI'SOLI

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu la délibération CCAS20231004 du 4 octobre 2023 approuvant la convention de dons de produits d'hygiène et d'entretien avec la Poste,
Considérant que la convention est arrivée à son terme le 2 novembre 2024 et qu'il convient de la renouveler,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE le projet de convention de dons de produits d'hygiène et d'entretien entre La Poste et le CCAS pour le compte de l'épicerie solidaire Trés'i'Soli.

Article 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le Président,
Patrick ROSSILLI

Le secrétaire de séance
Ludivine DESSAUGE





**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
FONTENAY-TRÉSIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 NOVEMBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 15/11/2024
ID : 077-267700847-20241106-CCAS20241106_04-DE

DATE DE CONVOCATION
30 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 13
PRÉSENTS 07
POUVOIRS 02
VOTANTS 09

Etaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mmes Florence FAVRE, Lydia BOUTALBI, Sophie RIVIERE, Sandrine DOKPONOU, membres élus par le conseil municipal, Mme Anne BIRLOUET, représentant l'UDAF Famille ; Mme Chantal SIMONNOT.

CCAS20241106_04

Ont donné pouvoir : M. Serge RANCE, représentant la Croix Rouge, à Mme Chantal SIMONNOT, Mme Laëtitia MARTINO, membre élue, à Mme Lydia BOUTALBI

Etaient absents : Mme Valérie BENARD, membre élue par le conseil municipal, M. Michel MAUDET, représentant les personnes handicapées, M. Jacques PROFIT représentant les personnes âgées

OBJET : **CONVENTION AVEC LE CENTRE 77 POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS SENIORS**

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant la proposition du Centre 77 d'organiser un atelier « Full Santé Mentale » sur 6 séances du 4 novembre au 16 décembre 2024 à destination des seniors de la commune ;

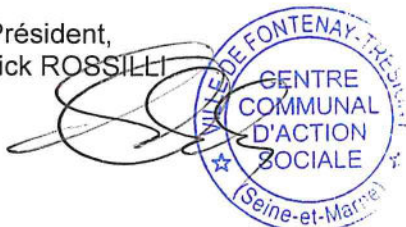
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE le projet de convention du Centre 77 pour l'organisation d'un atelier « Full Santé Mentale » sur 6 séances du 4 novembre au 16 décembre 2024 à destination des seniors de la commune .

Article 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le Président,
Patrick ROSSILLI



Le secrétaire de séance
Ludivine DESSAUGE



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
FONTENAY-TRESIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 NOVEMBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 15/11/2024
ID : 077-267700847-20241106-CCAS20241106_05-DE

DATE DE CONVOCATION

30 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	13
PRÉSENTS	07
POUVOIRS	02
VOTANTS	09

Etaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mmes Florence FAVRE, Lydia BOUTALBI, Sophie RIVIERE, Sandrine DOKPONOU, membres élus par le conseil municipal, Mme Anne BIRLOUET, représentant l'UDAF Famille ; Mme Chantal SIMONNOT.

CCAS20241106_05

Ont donné pouvoir :

M. Serge RANCE, représentant la Croix Rouge, à Mme Chantal SIMONNOT, Mme Laëtitia MARTINO, membre élue, à Mme Lydia BOUTALBI

Etaient absents : Mme Valérie BENARD, membre élue par le conseil municipal, M. Michel MAUDET, représentant les personnes handicapées, M. Jacques PROFIT représentant les personnes âgées

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GENERACTIONS 77

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant la proposition de l'association GénérActions 77 de convention de partenariat permettant au CCAS d'acheter des produits pour l'épicerie Trési'soli à moindres frais,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE le projet de convention de partenariat entre l'association GénérActions 77 et le CCAS pour l'achat de produits à destination de l'épicerie solidaire Trési'Soli à moindre coût.

Article 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Le Président,
Patrick ROSSILLI



Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le secrétaire de séance
Ludivine DESSAUGE



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
FONTENAY-TRESIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 NOVEMBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 15/11/2024
ID : 077-267700847-20241106-CCAS20241106_06-DE

DATE DE CONVOCATION
30 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 13
PRÉSENTS 07
POUVOIRS 02
VOTANTS 09

Étaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mmes Florence FAVRE, Lydia BOUTALBI, Sophie RIVIERE, Sandrine DOKPONOU, membres élus par le conseil municipal, Mme Anne BIRLOUET, représentant l'UDAF Famille ; Mme Chantal SIMONNOT.

CCAS20241106_06

Ont donné pouvoir :
M. Serge RANCE, représentant la Croix Rouge, à Mme Chantal SIMONNOT, Mme Laëtitia MARTINO, membre élue, à Mme Lydia BOUTALBI

Étaient absents : Mme Valérie BENARD, membre élue par le conseil municipal, M. Michel MAUDET, représentant les personnes handicapées, M. Jacques PROFIT représentant les personnes âgées

OBJET : COLIS DE PAQUES 2025

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu la délibération CCAS20231127_01 du 27 novembre 2023 relative au colis de Pâques 2024,
Considérant qu'il convient de renouveler l'opération « Colis de Pâques » pour 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Décide d'octroyer les colis de Pâques aux personnes âgées de 75 ans et plus dont le revenu fiscal de référence sera au maximum :

- Pour une personne seule : 14 400 €
- Pour un couple : 21 600€

Article 2 : Décide de fixer le montant des colis à :

- Pour une personne seule : 30€
- Pour un couple : 45€

Article 3 : Dit que les dépenses liées à cette aide seront inscrites au budget de l'année 2025

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le Président,
Patrick ROSSILLI



Le secrétaire de séance
Ludivine DESSAUGE



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
FONTENAY-TRESIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 NOVEMBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 15/11/2024
ID : 077-267700847-20241106-CCAS20241106_09-DE

DATE DE CONVOCATION
30 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 13
PRÉSENTS 07
POUVOIRS 02
VOTANTS 09

Etaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mmes Florence FAVRE, Lydia BOUTALBI, Sophie RIVIERE, Sandrine DOKPONOU, membres élus par le conseil municipal, Mme Anne BIRLOUET, représentant l'UDAF Famille ; Mme Chantal SIMONNOT.

CCAS20241106_09

Ont donné pouvoir :

M. Serge RANCE, représentant la Croix Rouge, à Mme Chantal SIMONNOT, Mme Laëtitia MARTINO, membre élue, à Mme Lydia BOUTALBI

Etaient absents : Mme Valérie BENARD, membre élue par le conseil municipal, M. Michel MAUDET, représentant les personnes handicapées, M. Jacques PROFIT représentant les personnes âgées

OBJET : REMBOURSEMENT NUITS D'HOTEL

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Considérant que le CCAS étant fermé, M. Alexandre CARON, 1^{er} Adjoint au Maire, a payé 2 nuits d'hôtel à une famille dans le besoin les 25 et 26 août 2024,

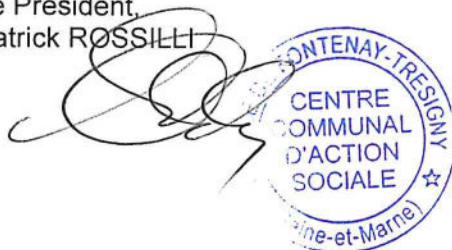
Considérant qu'il convient de le rembourser,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Décide de rembourser M. Alexandre CARON, 1^{er} adjoint au Maire la somme de 120,00 € correspondant à 2 nuits d'hôtel.

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le Président,
Patrick ROSSILLI



Le secrétaire de séance
Ludivine DESSAUGE



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
FONTENAY-TRESIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 NOVEMBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 15/11/2024
ID : 077-267700847-20241106-CCAS20241106_10-DE

DATE DE CONVOCATION
30 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 13
PRÉSENTS 07
POUVOIRS 02
VOTANTS 09

Etaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mmes Florence FAVRE, Lydia BOUTALBI, Sophie RIVIERE, Sandrine DOKPONOU, membres élus par le conseil municipal, Mme Anne BIRLOUET, représentant l'UDAF Famille ; Mme Chantal SIMONNOT.

CCAS20241106_10

Ont donné pouvoir :

M. Serge RANCE, représentant la Croix Rouge, à Mme Chantal SIMONNOT, Mme Laëtitia MARTINO, membre élue, à Mme Lydia BOUTALBI

Etaient absents : Mme Valérie BENARD, membre élue par le conseil municipal, M. Michel MAUDET, représentant les personnes handicapées, M. Jacques PROFIT représentant les personnes âgées

OBJET : ACCEPTATION DE DONS DE JOUETS DE LA PART DE LA POSTE

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.123-8 ;

Considérant les dons de jouets effectués par la Poste afin que le CCAS puisse les redistribuer gratuitement à des enfants,

Considérant l'obligation du conseil d'administration de délibérer afin de rendre l'acceptation de ces dons définitive ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : ACCEPTE les dons de jouets effectués par la Poste afin de les redistribuer gratuitement à des enfants.

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le Président,
Patrick ROSSILLI



Le secrétaire de séance
Ludivine DESSAUGE